

Sénat ont tendance à mettre en relief le rôle que l'on voudrait voir jouer au Sénat, à savoir direction et initiatives dans les circonstances nécessaires, au lieu du rôle traditionnel, si important qu'il soit, qui est le sien, de gardien de l'autre endroit. Si de temps à autre, le Sénat intervient lors d'écarts de conduite de l'autre endroit, la chose est assez rare. J'espère que ce bill indique, comme l'a déjà clairement montré le leader du gouvernement, que ce Sénat-ci sera un Sénat agissant.

Je connais le leader du gouvernement depuis des années et je le vois travailler depuis longtemps. Je l'admire beaucoup. Son comportement, ses déclarations et la direction ferme et remarquable qu'il assure partout au Sénat en ces temps-ci m'impressionnent et m'enthousiasment.

Les honorables sénateurs approuveront ou désapprouveront cette mesure. J'espère, toutefois, qu'elle contribuera à souligner l'un des points sur lesquels le pays doit se prononcer et à indiquer également quelle mesure le Sénat juge nécessaire de prendre maintenant à son sujet. Je suis tout à fait convaincu, comme le sont aussi les honorables sénateurs, je crois, qu'il y a tendance au Canada et partout dans le monde à abaisser à 18 ans l'âge des votants. C'est ce que pensent les provinces. Elles doivent tenir une importante conférence dont a parlé le leader du gouvernement. Je crois comprendre que l'âge des votants s'établit ainsi dans les provinces: 18 ans en Saskatchewan, 19 ans en Alberta, 19 ans en Colombie-Britannique, 18 ans au Québec et 18 ans dans l'Île du Prince-Édouard. Des pressions s'exercent sur l'Assemblée législative d'Ontario afin qu'elle abaisse cet âge à 18 ans, pressions qui viennent d'un comité de l'Assemblée législative elle-même et qui a fait une recommandation en ce sens il y a un an. Les conservateurs peuvent se montrer lents à adopter de semblables projets et ils ont peut-être besoin d'encouragement mais il est manifeste qu'ils s'engagent dans cette voie.

Je ne voudrais rien divulguer en cette Chambre de ce que je devrais faire et que je n'aurais pas le droit de dire, mais je crois pouvoir dire ceci.

Si on me reprend, je reconnaitrai volontiers mon erreur, mais mon bureau a communiqué ce matin avec celui du leader de l'opposition (l'honorable M. Stanfield), afin de se rendre compte de la position officielle du parti conservateur au sujet de cette importante question. La réponse obtenue et que j'espère rapporter fidèlement est que le chef du parti conservateur au Canada, l'honorable M. Stanfield, de même que le caucus du parti conservateur fédéral, qui a établi un comité des

questions électorales, trouvaient l'idée excellente. On a expliqué que le parti conservateur n'avait pris aucune position officielle et que la question n'était pas inscrite au programme officiel, mais, après avoir reçu ce renseignement, M. Stanfield s'est révélé, à mon avis, un véritable chef, à la fois pour le parti conservateur et pour l'ensemble des Canadiens, en adoptant cette attitude au sujet de cette importante question.

Il y a longtemps que je préconise cette idée. Sauf erreur, en qualité d'ancien membre de l'autre endroit, j'ai été le premier député à présenter un bill d'initiative parlementaire sur ce sujet, comme je le fais maintenant au Sénat. Il y a environ 15 ans de cela. A cette époque, l'opposition à ce bill avait été vigoureuse. Lors des mises aux voix, l'opposition obtenait une majorité écrasante, mais elle perdait des adhérents. Au cours des années, il y a eu de moins en moins de mises aux voix sur la question et on l'évite maintenant comme la peste. Je prévois que si le gouvernement canadien, de sa propre initiative—ce qui se produirait seulement si le Sénat négligeait de s'occuper de la question—présentait à nouveau un projet de loi de ce genre, il serait adopté à l'unanimité à l'autre endroit. Je prévois en outre qu'une fois que nous en serions saisi—ce ne serait pas notre projet de loi, mais un de seconde main—il franchirait toutes les étapes en un seul jour ou en quelques jours au plus.

Nous avons maintenant l'occasion de prendre une initiative, et le moins que nous puissions faire serait d'en venir à une décision et, une fois le débat terminé, de nous prononcer sur la mesure au moyen d'un vote par assis et levé.

Je suis heureux que le sénateur Croll ait consenti à appuyer le projet de loi en s'en faisant le comotionnaire. J'espère qu'il trouvera moyen, malgré toutes ses occupations, de prendre part au débat. Lui non plus n'est pas un converti de la dernière heure à ce sujet. Bien que mes recherches ne rendent pas justice à ce qu'il a fait au cours des ans car je suis persuadé qu'il croyait en cette idée bien des années avant la publication des documents que j'ai entre les mains; je vois ici que lors d'un vote sur la question, à l'autre endroit, le 15 mars 1955, le nom du sénateur Croll figure parmi les «oui», en faveur de la mesure. J'ajoute que cela me donne du courage de voir figurer sur cette liste le nom de «Power, (Québec-Sud)», et je crois que le sénateur Croll et moi sommes sur la bonne voie. «Chubby» Power a été, selon moi, un homme politique exemplaire, dont nous devrions nous inspirer, et que beaucoup d'entre nous voudraient imiter dans la mesure de leurs moyens.